Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

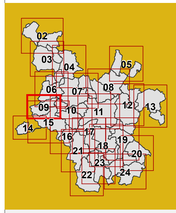

E - ANNEXES

E-3 Urbanisme opérationnel et outils fonciers

E-3-1 Les différents droits de préemption

Plan E-3-1.09

Cintré / La Chapelle-Thouarault

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Mise à jour n°1 par arrêté du Président de Rennes Métropole du 15/01/2020

Echelle : 1 / 10 000
Janvier 2020

MÉTROPOLE Rennes vivre en intelligence

Eléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

Périmètres de Droits de Préemptions (DP)

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur la métropole (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

- Droit de Préemption Urbain (DPU)
- Droit de Préemption Urbain renforcé (DPUr)
- Droit de Préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerces ou baux commerciaux (DPUc)
- Point de captage
- Périmètre de Droit de Préemption relatif aux captages d'eau (DPc)
- Périmètre de Droit de Préemption relatif aux espaces naturels sensibles (DPe)

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU), déc.2019 ; ©DGFiP (cadastre) 2017
©Rennes Métropole (SIG), (données PVCI) juil.2018 ; ©Ville de Rennes
(fond de plan topographique général), déc.2018

Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU), Déc.2019

Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

0 250 500 m.